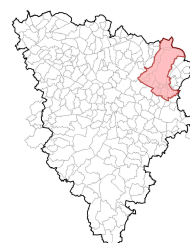


La Communauté de Communes « Seine et Forêts »

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	13
Population totale :	201 943

Localisation au sein du département



Création d'une Communauté de Communes structurée par la boucle de la Seine et les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Marly-le-Roi

Le territoire situé entre la boucle de Chanteloup à l'Ouest et celle de Montesson à l'Est, est peu structuré par des intercommunalités de projets, malgré une population importante et des enjeux majeurs.

Au Sud-Est de cet espace, la communauté de communes des coteaux de Seine (CCCS), créée en 2005, regroupe les communes de Bougival (8 542), Louveciennes (7 425), et la Celle-Saint Cloud (21 209). Le coefficient d'intégration fiscale de cette communauté (qui possède un régime de fiscalité additionnelle) est limité à 13,6 %, pour 29,1 % en moyenne au niveau national pour cette catégorie.

Les communes qui la composent ne sont pas attirées de manière évidente par les mêmes pôles urbains, principalement d'un côté Saint-Germain -qui n'était pas organisé en intercommunalité au moment de la création de la CCCS- et de l'autre Versailles. La CCCS n'a pas encore développé de projet intercommunal abouti et la création d'un EPCI sur le pôle « Seine et Forêts » offre désormais l'opportunité d'un rattachement de ses communes à un EPCI voisin, à celui-ci, ou à la CAVGP.

Globalement, le fonctionnement de cette partie des Yvelines située en prolongement de la petite couronne est complexe, car multipolaire, et lié à celui de la métropole capitale. En outre il a vocation à évoluer, autour de grands projets d'aménagement concernant par exemple le secteur de la Confluence, et avec l'arrivée de nouvelles infrastructures (port, TGO, ...).

L'intercommunalité doit être guidée avant tout par la perspective de projets opérationnels, concernant les activités économiques, le développement de l'offre résidentielle, les déplacements multimodaux,... Les secteurs de fonciers disponibles, par exemple au niveau du futur port à Achères et Saint-Germain, et dans l'axe de la RD113, conditionnent la possibilité de développement de ces projets supra-communaux.

Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Source : DGFIP

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	1	1 121
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	4	17 698
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	2	13 541
Communes de plus de 10 000 habitants	6	169 583
Total	13	201 943
Pour mémoire, EPCI préexistant : aucun		

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	18,41%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux	4 ans (durée légale)

* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	362 325 793	333 695 351	984 912	88 884 275
€/ hab.	1 794,20	1 652,42	4,88	440,15
Moyenne départale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	41,92	87,26	-2,35	10,88
soit (en %)	2,39	5,58	-32,54	2,53

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
12 391 160	546 134
61,36	2,70
65,71	5,24
-4,35	-2,54
-6,62	-48,39

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	15,36	14,31	11,33	12,10	22,86
ACHERES	7,72	5,76	8,88	3,29	21,22
SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE	21,74	24,39	23,39	17,67	16,82
POISSY	15,65	21,53	9,58	44,10	17,23
AIGREMONT	0,83	0,54	1,78	0,12	17,72
CHAMBOURCY	4,29	4,43	4,79	6,66	18,79
FOURQUEUX	2,71	2,07	2,32	0,95	17,46
PECQ (I.E)	8,56	7,59	2,90	4,62	17,89
ETANG-LA-VILLE	3,83	2,51	3,49	0,34	22,90
LOUVECIENNES	5,37	4,75	23,54	2,61	15,65
MARLY-LE-ROI	9,20	8,17	3,88	4,32	22,53
MAREIL-MARLY	2,51	1,71	1,43	0,46	18,24
LE PORT-MARLY	2,20	2,24	2,69	2,74	19,69
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "Saint-Germanois" regrouperait 13 communes et formerait un ensemble de 202 000 habitants.

Les bases d'imposition de l'EPCI reflètent une situation sensiblement équivalente à la moyenne départementale en termes de tissu fiscal tant pour la fiscalité sur les ménages (base TH supérieure de 2 % à la moyenne départementale) que pour la fiscalité localement taxable sur les entreprises (+ 3 % pour la CFE).

La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 4 ans.

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes « Seine et Forêts » ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 30 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 17 syndicats à vocation unique (SIVU), 1 syndicat à vocation multiple (SIVOM) et 12 syndicats mixtes.

La simplification de la carte intercommunale nécessite une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements.

		Cas 1 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre	Cas 3 : l'EPCI à fiscalité propre est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
obligatoiresCompétences	Aménagement de l'espace			
	Actions de développement économique			<ul style="list-style-type: none"> • SIVU d'études et de programmation Seine et Forêts (1/2) • Syndicat mixte « SIVOM des Coteaux de la Seine » (1/3) (<i>développement touristique</i>)
optionnellesCompétences	Protection et mise en valeur de l'environnement			<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) • Syndicat mixte pour la destruction des résidus urbains (SIDRU) • Syndicat mixte pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine • SIVU pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) • Syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU)
	Politique du logement et du cadre de vie			<ul style="list-style-type: none"> • SIVU d'études et de programmation Seine et Forêts (2/2) (<i>PLH</i>)
	Création, aménagement et entretien de la voirie			<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte « SIVOM des Coteaux de la Seine » (2/3) • SIVU d'études et de réalisation, de gestion du parc d'automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche
	Équipements culturels, sportifs et scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • SIVU pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo (1/2) • SIVU pour le musée de la promenade de Marly-le-Roi (1/2) 		<ul style="list-style-type: none"> • SIVU pour la construction et la gestion d'une piscine
	Action sociale			<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (1/2) • SIVU d'action médico-sociale pour les

		Cas 1 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre	Cas 3 : l'EPCI à fiscalité propre est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • SIVU d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye (1/2) 		personnes âgées (1/2) <ul style="list-style-type: none"> • SIVOM de la Boucle de Montesson (1/2) • SIVU d'assainissement de la région de l'Hautil • SIVU d'assainissement de Conflans-Sainte-Honorine et Herblay • Syndicat mixte d'assainissement de la Boucle de la Seine
facultativesCompétences	Autres	<ul style="list-style-type: none"> • SIVU pour le musée de la promenade de Marly-le-Roi (2/2) (<i>activités péri-scolaires</i>) • SIVU d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye (2/2) • SIVU pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo (2/2) (<i>activités culturelles</i>) 		<ul style="list-style-type: none"> • SIVU pour la promotion des actions intercommunales des contrats-ville (SIPAICOV) • SIVU d'adduction d'eau potable de la région de Feucherolles • SIVU de distribution d'eau du Confluent • Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud • SIVU du centre hospitalier intercommunal de Poissy • Syndicat mixte d'études pour la réouverture de la Grande Ceinture (<i>transports non urbains</i>) • Syndicat mixte « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (2/2) et SEY • SIVU d'électricité de la région de Villennes-sur-Seine (SIERVS) • Syndicat mixte d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'électricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC) • SIVU d'action médico-sociale pour les personnes âgées (2/2) • SIVU d'électricité Yvelines Nord-Est (SIDEYNE) • SIVU pour le maintien à domicile (SIMAD)

		Cas 1 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre	Cas 3 : l'EPCI à fiscalité propre est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
				<ul style="list-style-type: none"> • SIVOM de la Boucle de Montesson (2/2) • Syndicat mixte « SIVOM des Coteaux de la Seine » (3/3) (<i>autres actions environnementales, éclairage public</i>) • Syndicat mixte « SI d'aviron des rives de Seine » (<i>activités sportives</i>)

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales